

## **PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT**

**Un fonds qui vise à investir dans  
des sociétés qui suivent de bonnes  
pratiques sociales**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

**ACTIONS**

**Article 9**  
au sens de la  
réglementation SFDR

# PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
voir définitions page 5

- Investir sur des valeurs européennes jugées par le gérant de qualité et menant une politique sociale responsable.
- Prendre en compte l'emploi durable avec pour objectif la recherche de performance financière sur le long terme.
- Donner du sens à ses investissements

## UN FONDS QUI VISE À INVESTIR DANS DES SOCIÉTÉS QUI SUIVENT DES BONNES PRATIQUES SOCIALES

Palatine Europe Sustainable Employment investit dans les sociétés européennes qui accordent une grande importance à la valorisation du capital humain, vecteur essentiel de performance selon Palatine AM.

Parmi les critères les plus regardés par le gérant figure la création d'emplois à travers ses trois verticalités : l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes en situation de handicap.

Le gérant du fonds suit notamment la politique de formation, le dialogue social, la diversité et la mixité.

Il attache également de l'importance à la culture d'entreprise, la politique de rémunération et les objectifs de développement durable.

Le gérant cible des entreprises qui cherchent à attirer et conserver les talents à travers leur politique de formation et d'apprentissage, mais aussi des entreprises capables de relocaliser et développer le tissu territorial local. Nous estimons en effet que l'ensemble de ces politiques sociales et de gouvernance ont vocation à favoriser un cercle vertueux sur l'emploi, source d'innovation, de compétitivité et de performance financière.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE\* LES PLUS EN LIEN AVEC LA PHILOSOPHIE DU FCP



Pas de  
pauvreté



Bonne santé  
et bien-être



Éducation  
de qualité



Égalité entre  
les sexes



Travail décent  
et croissance  
économique



Industrie,  
innovation et  
infrastructure



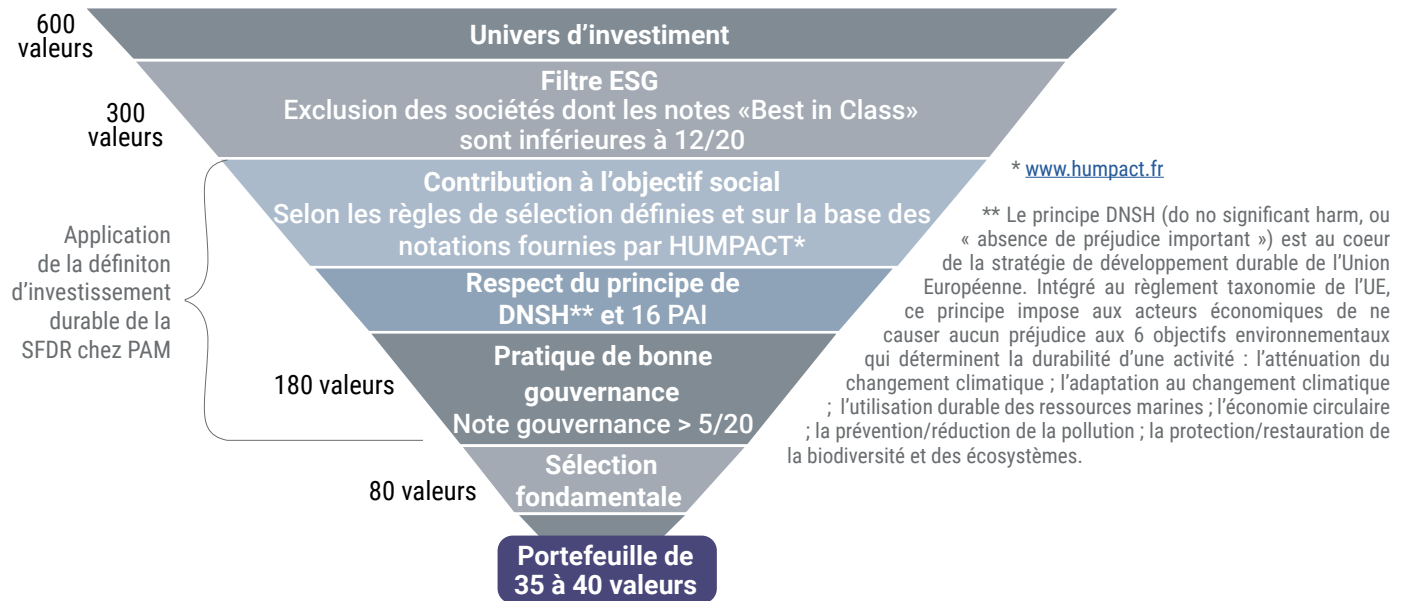
Inégalités  
réduites

\* 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, pour protéger la planète et pour améliorer la vie et les perspectives de chacun, partout dans le monde.

**POINT D'ATTENTION :** Palatine Europe Sustainable Employment permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une prise de risques (notamment le **risque de perte en capital**). Les caractéristiques, les risques et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter la **durée de placement recommandée supérieure à 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Palatine Asset Management.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT



## PROFIL DE RISQUE

Palatine Europe Sustainable Employment n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque discrétionnaire, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de taux et risque en matière de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Palatine Asset Management sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque\* :

1 2 3 **4** 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## OBJECTIF DE GESTION

L'OPCVM a pour objectif de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de comparaison, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé aux marchés actions européens, et grâce à une dimension extra-financière de type « Best in Class ».

Palatine Europe Sustainable Employment a un objectif d'investissement social, conformément à l'article 9 du Règlement SFDR, qui est de sélectionner des entreprises européennes qui privilégient une politique sociale responsable axée sur l'emploi et l'emploi de qualité (créations emplois, formation, égalité Femmes/Hommes,...) et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable sans que l'investissement ne nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Enfin, le fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. L'objectif extra financier vise à pousser les entreprises vers une démarche de progrès en matière de pratiques ESG en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration détaillés et suivis dans le temps..

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

## EQUIPE DE GESTION



Marie-Pierre GUERN



Bruno VACOSSIN

- > **Palatine Asset Management**, est une société de gestion créée en 1997, 100% filiale de la Banque Palatine, elle-même détenue par le Groupe BPCE.
- > **27 collaborateurs, 5,4 Mds Actifs sous Gestion** au 31/05/2023.
- > **Signataire des PRI** (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies)
- > **Toute typologie de clients** : institutionnels, multi-gérants et family office, banques privées

> **Style de gestion** : les valeurs de qualité et une gestion responsable. L'ESG est pour nous un levier de performance financière à long-terme. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.»

## ■ EN SAVOIR +

|                                                       | Part R                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Part I                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Société de gestion</b>                             | Palatine Asset Management                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Nature juridique</b>                               | FCP de droit français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Classification</b>                                 | Actions des pays de l'Union Européenne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Date de création</b>                               | 8 juillet 2010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Nourricier</b>                                     | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Durée de placement recommandée</b>                 | Supérieure à 5 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Devise de référence</b>                            | Euro                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Risque de perte en capital</b>                     | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Indice de référence</b>                            | L'indice EuroStoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison du FCP. Cet indice actions représentatif des 50 plus grandes capitalisations de la zone euro, est calculé en euro, sur la base des cours de clôture. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> « Ticker : SX5E » et il est publié dans la plupart des journaux financiers. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Classification SFDR</b>                            | Article 9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Proportion minimale :</b>                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                   |
| - d'alignement à la taxonomie                         | 0%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                   |
| - d'investissements durables                          | 90 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Code ISIN</b>                                      | FR0013391513                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | FR0010915181                                                                                                                                                                      |
| <b>Éligibilité</b>                                    | Compte-titres ordinaire, Plan d'Epargne en Actions (PEA), Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Frais d'entrée<sup>(1)</sup> maximum</b>           | 2 % acquis au réseau distributeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Frais de sortie<sup>(1)</sup></b>                  | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Frais de gestion et autres frais</b>               | 2 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 1,32%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,792% |
| <b>Coûts de transaction</b>                           | 0.38 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Modalités de souscription et de rachat</b>         | Millième de part, cours inconnu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Souscription minimale initiale</b>                 | 0,001 part                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Commission de surperformance<sup>(2)</sup></b>     | 10% de la performance excédant celle de l'indice EuroStoxx 50 DNR + 2,2% part (R) + 3% part (I)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Valorisation</b>                                   | Quotidienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Heure de centralisation</b>                        | 11h30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                   |
| <b>Indicateur Synthétique de Risque<sup>(3)</sup></b> | 1 2 3 <b>4</b> 5 6 7                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                   |

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site : <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010915181/detail> et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013391513/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site : <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0013391513/detail> et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010915181/detail>.**

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.llelabelisr.fr](http://www.llelabelisr.fr).

**Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.**

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Palatine Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Palatine Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Palatine Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Palatine Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise.

Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation>.

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

Les principales caractéristiques, les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels. Document non contractuel, actualisé en juin 2023.

**Palatine Europe Sustainable Employment** est un FCP de droit français géré par Palatine Asset Management.

**Palatine Asset Management** - Société anonyme au capital de 1 917 540 € – 950 340 885 RCS Paris - - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro n°GP05000014 - Siège social - 86, rue de Courcelles - 75008 PARIS.

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.